



PRIX LITTÉRAIRE FRANCE QUEBEC - REGLEMENT - 2024

Preambule : Toutes les fonctions exercées dans le cadre du présent règlement sont conformes aux textes législatifs et réglementaires sur l'égalité entre hommes et femmes.

Dans le présent règlement,

- La Fédération France Québec/francophonie est désignée sous le sigle de: FFQF-F
- Les deux Délégué(es) du Prix littéraire France Québec, désignées sous le sigle « le Binôme ».
- La Délégation Générale du Québec à Paris, désignée sous le sigle de « DGQP »
- La Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France, désignée sous le sigle de « DGLFLF »
- L'Association Internationale des Etudes Québécoises, désignée sous le sigle de AIEQ
- Les associations régionales de la FFQ-F, désignées sous le sigle de « Régionales »

1 : OBJECTIFS

Créé en 1998, le Prix littéraire France Québec souligne l'excellence du roman contemporain québécois en récompensant chaque année l'un de ses auteurs. Voué à la promotion et à la diffusion en France de la meilleure littérature québécoise, ce Prix poursuit dans le domaine culturel la mission que s'est donnée depuis plus de 50 ans la FFQ-F et son réseau : faire découvrir et aimer les spécificités de cette littérature francophone du Québec. Les lecteurs français adhérents à l'une des associations régionales affiliées à la FFQ-F élisent - à la suite d'un vote - le lauréat parmi les trois romans sélectionnés par le « Jury professionnel » du Prix littéraire France Québec.

Le Prix s'accompagne d'une bourse de 5000€ et d'une tournée en France, laquelle favorise les rencontres entre le lauréat et les lecteurs français de ces différentes Régionales. Celles-ci se mobilisent afin de promouvoir le roman du lauréat et permettre à celui-ci de vivre une expérience unique d'échanges avec les adhérents.

2: ORGANISATEURS ET PARTENARIAT

L'organisateur du Prix Littéraire France Québec est la FFQ-F, sis 5, Villa Méridienne, avenue René Coty, 75014 Paris. Le « Binôme » du Prix Littéraire France Québec est composé des Déléguées Liliane BUREAU, adhérente de la Régionale Périgord Québec-francophonie et de Claudie GOUPIL, adhérente de Laval Québec.

Le Prix littéraire France Québec a lieu grâce au soutien et à la collaboration de la DGQP, de la DGLFLF, du Ministère des Relations Internationales et de la Francophonie et du Ministère



PRIX LITTÉRAIRE FRANCE QUÉBEC - RÈGLEMENT - 2024

du Commerce extérieur du Québec, du Ministère de la Culture et des Communications du Québec et de l'Association Internationale des Etudes Québécoises (AIEQ).

3: CRITERES D'ADMISSIBILITE

3.1 Le statut de l'écrivain

Pour pouvoir concourir au Prix littéraire France Québec, l'auteur est citoyen canadien ou résident permanent au sens de l'article 2 (1) de la Loi canadienne sur l'immigration et la protection des réfugiés. Dans les deux cas, il doit résider habituellement au Québec et y avoir résidé au cours des 12 derniers mois. Si l'auteur, réside à l'extérieur du Québec depuis deux ans et plus, il n'est pas admissible au prix littéraire France Québec à moins qu'il ait conservé son statut de résident du Québec. Dans ce cas, il devra démontrer son admissibilité en confirmant sa participation au régime d'assurance maladie du Québec.

Un auteur qui a déjà remporté le Prix ne peut l'obtenir une seconde fois.

3.2 Livres retenus

Seuls sont retenus les romans (historiques, noirs, policiers, fantastiques, autobiographiques, sciences-fictions, etc...). Ils doivent avoir été publiés au Québec par un éditeur québécois l'année civile précédant l'année du Prix et avoir été écrits directement en langue française. Les rééditions, nouvelles traductions et réécritures ne peuvent être retenues.

Les livres comprenant deux auteurs ou plus sont admissibles, mais les auteurs doivent dans ce cas se partager la bourse.

4. SELECTION PAR LE JURY

4.1 La sélection

Avant le 30 juin de l'année, le président national de la FFQ- en accord avec le « Binôme »- envoie aux éditeurs québécois une correspondance pour les informer qu'ils peuvent transmettre un ou des ouvrages de leur choix soit en version numérique, soit en version manuscrite. Chaque éditeur envoie le ou les romans qu'il a choisis, au plus tard, le 30 novembre.



PRIX LITTÉRAIRE FRANCE QUÉBEC - REGLEMENT - 2024

Du nombre de romans envoyés par les éditeurs québécois, le binôme responsable du Prix littéraire France Québec devra faire une première sélection pour ne retenir que huit romans.

Une fois cette sélection effectuée, le binôme demandera au Jury professionnel de procéder à la lecture de ces huit ouvrages à la suite de laquelle il devra procéder à une sélection de trois ouvrages retenus pour leur originalité et leur qualité littéraire.

4.1.1 Désignation du jury de sélection : le « Binôme »

Après un appel à candidatures auprès des régionales intéressées, le Bureau national examine les n'en retenir que par ordre d'arrivée chronologique. Dès lors le Président retient 2 candidat(e)s qui assumeront les missions de coordination en qualité de « Binôme ». Ils signeront un engagement mutuel déterminant leur fonction qui leur sont fixées dans le cadre du règlement du Prix littéraire France Québec et sous la responsabilité du Président.

4.1.2 Désignation du jury professionnel de sélection : sa composition

Le nombre de membres du jury professionnel de sélection est de 12 personnes issues de cinq Régionales (Belfort Québec, Bourgogne Québec, Laval-Québec Lorraine-Québec, Périgord-Québec-francophonie), d'un représentant de la Librairie du Québec à Paris, d'un ancien lauréat du Prix France Québec, de libraires, de journalistes et de professeurs de français et/ou de littérature. Des personnalités du monde littéraire français ou québécois pourront être invités à s'intégrer en qualité de membre du jury de sélection.

Les membres du jury professionnel de sélection sont nommés par le Président national de la FFQ-f pour une durée de 1an, étant rééligibles. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les membres du jury professionnel de sélection ne peuvent participer au choix des lauréats au sein d'un comité de lecture.

Au plus tard la dernière semaine du mois de mars, le jury professionnel de sélection se réunit en présentiel ou en visioconférence afin de voter par bulletin secret pour établir un classement indiquant leur premier choix suivi du second choix et du troisième choix.

Le nom des trois romans finalistes pour l'année 2024 sera dévoilé lors de la remise du Prix littéraire France Québec au lauréat 2023 pendant le Festival du livre à Paris en avril 2024.

Le dévoilement des trois romans finalistes sera communiqué sans délai par la suite à toutes les *Régionales de la FFQ-f*, à la *Librairie du Québec à Paris* ainsi que sur les *Réseaux sociaux* (Twitter/Facebook/You tube).



PRIX LITTÉRAIRE FRANCE QUÉBEC - REGLEMENT - 2024

4.1.3 Le respect du secret du vote.

Les membres des Régionales inscrites et des comités de lecture participants au choix final du lauréat du Prix littéraire France Québec doivent impérativement ne pas dévoiler auprès des médias, sous quelle que forme que ce soit notamment par la voie des réseaux sociaux, ou de chroniqueur ou de critiquer les trois ouvrages sélectionnés aussi longtemps que le vote définitif n'est pas intervenu et validé.

Dans l'hypothèse où cette règle ne serait pas respectée, les Régionales et/ou les comités de lecture feront l'objet d'une invalidation de leur vote ; de plus ils ne pourront se prévaloir de leur participation à la tournée littéraire en accueillant le lauréat.

5. VOTE DES LECTEURS DES REGIONALES INSCRITES ET DES COMITES DE LECTURE

Du mois d'avril 2024 à la mi-novembre 2024, les lecteurs des Régionales inscrites au Prix littéraire s'engagent à lire les 3 romans finalistes, qu'ils soient adhérents ou non.

Ils communiquent leur vote à la Régionale concernée qui transmet à la FFQ-F les résultats par courriel (prixlitteraire@gmail.com) en complétant le bulletin de scrutin mis à disposition par la FFQ-F. Les non adhérents peuvent prendre contact avec la Régionale de leur secteur géographique pour échanger sur le Prix Littéraire (<http://les-associations-regionales>). A la mi-novembre 2024, ils désignent par vote leur choix en établissant un classement entre les trois romans finalistes du prix littéraire France 2024.

Chaque régionale et comité de lecture envoient leur résultat par courriel (prixlitteraire@gmail.com) au « Binôme » du Prix littéraire France Québec . Les membres du Binôme transmettent par la suite les résultats reçus au président national. Le dépouillement s'effectue à huis clos en présence du « Binôme » et du président national. Le décompte pourra avoir lieu toutefois en visioconférence.

6. DESCRIPTION DU PRIX

6.1 Bourse de 5000€

Le lauréat du prix littéraire France Québec 2024 reçoit une bourse de 5 000 euros qui lui sera remise au printemps suivant (avril 2025) lors de sa venue en France lors du Festival du livre à Paris ou dans un autre lieu si impossibilité à cette occasion. Cette bourse est possible grâce aux efforts conjugués de la FFQ-F, de la DGQP, de la DGLFLF, du Ministère des Relations Internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur du Québec et du Ministère de la Culture et des Communications du Québec et de l'AIEQ.



PRIX LITTÉRAIRE FRANCE QUEBEC - REGLEMENT - 2024

6.2 Tournée littéraire en France

Le Prix s'accompagne par ailleurs d'une tournée littéraire en France, organisée par la FFQ-F et son réseau. La tournée a lieu au printemps suivant l'annonce du lauréat. Elle devrait débuter en avril 2025.

7. CONDITIONS D'OCTROI DU PRIX ET ENGAGEMENTS

7.1 Engagement du Lauréat

Pour avoir droit au prix et à la bourse, le lauréat doit obligatoirement s'engager à effectuer une tournée littéraire en France.

Le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et celui du Commerce Extérieur financent le montant du billet d'avion du lauréat ou de la lauréate et certains frais supplémentaires engendrés par la tournée (maximum 2000\$ CAD).

Pour prendre connaissance de la procédure, le lauréat est invité à prendre contact avec la personne référente du dossier :Ministère des Relations internationales et de la Francophonie-Direction France- directionfrance@mri.gouv.qc.ca

Le récipiendaire du Prix littéraire France Québec a la responsabilité de s'assurer d'être en possession de tous les documents administratifs (passeport à jour, par exemple) obligatoires pour se rendre à destination et pour la durée de la tournée. Celle-ci est prévue sur une période de deux semaines. Huit à dix Régionales sont sélectionnées pour participer à l'organisation de cette tournée

Dans le cadre de la tournée, tous les frais de transport et de déplacement sont pris en charge: soit par la FFQ-F (avec le soutien financier de l'AIEQ), soit par les Régionales qui accueillent le ou la lauréat(e).

L'hébergement du lauréat est prévu chez un adhérent de la Régionale qui l'accueille. Dans le cas où le lauréat souhaiterait être logé à l'hôtel, la Régionale se chargera de la réservation, mais les frais y afférents sont à la charge de l'auteur.

Dans le cadre des manifestations, les repas du soir sont pris en charge par les Régionales. Tous les autres frais sont exclus de la prise en charge.

Les participants et le lauréat autorisent l'organisateur à utiliser, si requis et sans aucune forme de rémunération, leur nom, leur lieu de résidence (ville et pays), ainsi que toute photo prise d'eux à des fins de diffusion et de promotion des résultats du Prix.



PRIX LITTÉRAIRE FRANCE QUEBEC - REGLEMENT - 2024

7.2 Engagements de l'éditeur

L'éditeur du lauréat s'engage :

- A faire parvenir en France un nombre suffisant d'exemplaires dans les délais pour une réception prévue au plus tard fin mars 2025. Il est invité à contacter le « Binôme » sur l'adresse courriel suivante : prixlitteraire@gmail.com pour connaître les quantités nécessaires.
- A faire parvenir, le plus rapidement possible, le dossier de presse de l'auteur, son curriculum vitae ainsi que deux photographies en couleur et noir et blanc en haute résolution de l'auteur en format électronique sur prixlitteraire@gmail.com
- A faire suivre au siège national de la FFQ-F, le cas échéant, tout matériel promotionnel (affiches, prospectus, signets, etc..)
 - A réaliser des bandeaux dans les plus brefs délais en faisant figurer impérativement : « Prix littéraire France-Québec »

8. COMMUNICATIONS

Une promotion nationale est effectuée à travers toute la France via le site Internet de l'organisme, les communiqués de presse et la rédaction d'articles de la FFQ-F, la page officielle Facebook. Une communication est aussi réalisée dans la presse locale par les responsables des Régionales.

Le nom du lauréat du Prix littéraire France Québec 2024 est dévoilé au Salon du livre de Montréal, en novembre 2024, en présence, si possible, du président national de la FFQ-F, suivi par un communiqué de presse, diffusé sur le site de la DGQP et de la FFQ-F, page officielle Facebook et la chaîne You tube de la FFQ-F, si elle existe.

9. REGLES GENERALES

La participation du Prix littéraire France-Québec implique une parfaite connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement par les éditeurs et les auteurs. Toutes les décisions des organisateurs et du jury dans le cadre de ce Prix sont définitives et sans d'appel.

La FFQ-F, le « Binôme » du prix littéraire et le jury se réservent le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la tournée littéraire pour toute raison jugée pertinente.

Les organisateurs se réservent le droit :



PRIX LITTÉRAIRE FRANCE QUEBEC - REGLEMENT - 2024

- De retirer le prix à tout lauréat ne répondant pas aux conditions énumérées dans le présent règlement.
- A leur seule discrétion, de retirer le prix à tout lauréat intervenant de manière frauduleuse sur le système de participation ou ayant nui à l'administration, à la sécurité et au bon fonctionnement du Prix littéraire France Québec.

10. POLITIQUES DE CONFIDENTIALITE

La FFQ-F s'engage à traiter de façon confidentielle les renseignements personnels donnés par les participants et à ne pas les divulguer à d'autres établissements, partenaires, organismes privés ou entreprises commerciales. La FFQ-f s'engage à respecter le règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données applicables depuis le 25 mai 2018 (RGPD).

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à l'adresse suivante: Président national, Fédération France Québec/francophonie 5 Villa Méridienne, avenue René Coty, 75014 Paris. .

Les adresses courriels personnelles ne peuvent être utilisées sans dérogation accordée avec signature d'une convention de confidentialité et du respect des règles de la RGPD, par le Président de la FFQ-F en fonction ou son représentant.

11. DROITS DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites.

Ce prix relève des dispositions applicables en droit français. Tout litige fera l'objet d'une recherche d'une solution amiable avant l'engagement d'un contentieux. Le tribunal compétent sera celui du siège de l'organisateur à l'adresse suivante :5 Villa Méridienne, avenue René Coty, 75014 Paris.

12. DISPONIBILITE DU PRESENT REGLEMENT

Le règlement est disponible, à titre gratuit, à l'adresse suivant : Président de la Fédération France Québec/Francophonie,5, Villa Méridienne, avenue René Coty, 75014 Paris.

Le règlement peut être consulté en ligne sur le site : www.francequebec.fr



PRIX LITTÉRAIRE FRANCE QUEBEC - REGLEMENT - 2024

Ce présent règlement est établi pour valoir et servir de droit.

Fait en trois exemplaires à Paris

le 15 décembre 2023

Président/FFQ/F

Michel COTNOIR

« Binôme » Prix littéraire France Québec 2024

Liliane BUREAU

Claudie GOUPIL